ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

O-Libre-confessionnel

O-Provincial et communal

O Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :

le 18 août 1999

2. Intitulé de l'unité de formation :

Informatique : tableur - module de base étendu - convention.

Code de l'U.F.: すず45とさい とんいつ Code du domaine de formation: 709

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 d

de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe nº

de l page

5. 5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de:

O qualification

X transition

du degré:

X supérieur

O inférieur

O Enseignement supérieur de type court

O-Enseignement-supérieur de type long

| Pour-le-classement | | | | |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|---|---|
| Proposition de classement (1) | | Classement-du-Conseil-supérieur (1) | | Date de l'accord du Conseil supérieur : |
| Technique | 0 | Technique | Θ | 1 |
| Economique | θ | Economique | θ | Signature du Président du |
| Paramédical Paramédical | Θ | Paramédical Paramédical | θ | Conseil supérieur : |
| Social | 0 | Social | θ | 7 |
| Pédagogique | θ | Pédagogique | θ | |
| Agricole | θ | Agricole | θ | |

6. Caractère occupationnel: O oui X no

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n°

3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº

de I page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe nº

5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

Code de l'unité de formation : (3) 75458766600 (4) Code du domaine de formation : (4)

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

| 1. Dénomination du (des) cours (2) | Classement du (des) cours (2) (5) | Code U (2) (6) | Nombre de périodes (2) |
|--|-----------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Laboratoire d'utilisation de logiciels | CT | S | 18 |
| 2. Part d'autonomie | XXXXXX | P | 0 |
| | | Total des périodes | 18 |

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

AVIS FAVORABLE
LE 04.03.99

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06-09,99

A. COLLINET ADK. PFRAG.

Date:

Signature:

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

⁽⁵⁾ Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁽⁶⁾ Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

- Permettre de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application.
- Développer les techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation de fonctions de base d'un tableur sous environnement graphique.
- Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables,
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).
- Familiariser l'étudiant avec des fonctionnalités de base d'un tableur en vue de résoudre des problèmes d'ordre professionnel.



 \bigcirc

1. Capacités

L'apprenant doit être capable :

- de manipuler la souris;
- d'évoluer dans l'interface graphique Windows;
- de créer, supprimer, renommer un dossier;
- de copier, de déplacer et de supprimer un fichier.

2. <u>Titres pouvant en tenir lieu</u>

• Attestation de réussite de l'unité de formation

INFORMATIQUE – INTRODUCTION WINDOWS (Convention)

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENTS

INFORMATIQUE – TABLEUR - MODULE DE BASE ETENDU (Convention)

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 15 personnes. Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.



A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- de se déplacer dans l'écran de travail: menus, outils, règles, affichage, barre d'état;
- de personnaliser l'environnement;
- · d'utiliser le gestionnaire de vues;
- d'utiliser les procédures de base:
 - création, ouverture, enregistrement, recherche dans un classeur;
 - déplacement dans une feuille, dans un classeur;
 - sélection de cellules et déplacement au sein d'une sélection;
 - choix de commandes, annulation et répétition de commandes;
- de saisir des données:
 - technique de saisie des données;
 - saisie des nombres, de dates ou d'heures, de texte;
 - remplissage d'une plage de cellules adjacentes ou création d'une série;
- d'utiliser des formules simples:
 - opérateurs mathématiques, sommes, moyennes, ...;
- de mettre en forme une feuille de calcul:
 - division d'un document en sections;
 - options de mise en page;
 - ajustement de la mise en page;
- d'imprimer un rapport;
- de recopier des formules:
 - en utilisant les références absolues et relatives;
 - en utilisant les noms et les étiquettes:
- de mettre en œuvre des fonctions simples:
 - en utilisant l'Assistant fonction;
 - en utilisant les fonctions conditionnelles:
- d'introduire un graphique simple dans un document.

Recommandations:

- On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'apprenant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

Pour atteindre le seuil de réussite,

- face à un système informatique connu;
- en utilisant un tableur;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation du logiciel;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée;

L'apprenant devra être capable:

- d'exploiter les fonctionnalités élémentaires du logiciel;
- d'utiliser l'acquis face à des situations nouvelles;
- d'analyser et interpréter l'information;
- de produire des documents conformes aux règles de présentation et ne présentant aucune erreur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la précision apportée :

- à la présentation des documents;
- au respect des consignes;
- au respect des valeurs esthétiques.

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert devra faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine du tableur.